

# Fabriquer et utiliser des compléments alimentaires à base de plantes pour ses animaux en élevage bio

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les plantes favorisant le bien-être de ses animaux et la façon de les utiliser
- Savoir fabriquer des compléments alimentaires à base de plantes pour ses animaux
- Être en capacité de reconnaître les plantes d'intérêt

## CONTENU

### Jour 1 :

- Législation sur l'utilisation des plantes en élevage
- Classification des plantes en fonction de leur composition
- Différentes façons d'utiliser les plantes : séchage, méthodes d'extraction (eau, alcool, huile, glycérine)
- Travaux pratiques : réalisation d'une alcoolature
- Reconnaissance des plantes
- Etude des plantes, de leurs propriétés et notion de synergie
- Travaux pratiques : réalisation d'une macération huileuse et/ou d'une pommade selon le choix des participants

### Jour 2 :

- Propriétés des plantes face aux diverses problématiques rencontrées en élevage
- Travaux pratiques : fabrication d'une bassine à lécher
- Informations sur l'approvisionnement en matières premières

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

### Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques en salle : présentation avec diaporama, vidéoprojecteur, paperboard
- Echanges stagiaires/intervenant.
- Travaux pratiques
- Bibliographie, liste de fournisseurs de plantes fournie
- QCM d'évaluation des acquis et des compétences en fin de formation

**Moyens matériels :** Pas de matériel spécifique requis.

## INFOS PRATIQUES

**Lieu :** Puget-Théniérs

**Date :** lundi et mardi 14 et 15 novembre 2022.

**Durée :** 14 heures ; **Horaires :** 9h00 - 17h00.

**Repas :** tiré du sac.

### Intervenants :

Michel THOUZERY, éleveur d'ovins en Ariège, producteur de PAM à Simples, intervenant pour le GIE Zone Verte

**Responsable de formation :** Agnès SARALE, animatrice en productions animales, [agribio06.agnes@bio-provence.org](mailto:agribio06.agnes@bio-provence.org) ou 06 64 42 07 97.

**Public :** Producteurs installés et porteurs de projet.

**Prérequis :** Aucun

### Tarif :

- Prise en charge par les fonds VIVEA selon éligibilité (vérifier la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour plus d'informations, consulter nos CGS.
- 300 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.
- 240 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agribio Alpes-Maritimes.

**Validation de la formation :** Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

**Modalité d'évaluation :** *En amont* : analyse des besoins. *En cours* : recueil des attentes. *A la fin* : évaluation des acquis et de la satisfaction.

**Besoin de vous faire REMPLACER ?**

Contactez votre service de remplacement !

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 09/11/2022
- **Validation de l'inscription :** remplir le formulaire suivant [ICI](#) ; se référer aux CGS pour les informations complémentaires.
- **Nombre de stagiaires :** maximum 15, avec un minimum de 7 pour maintien de la formation.
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 24h avant le début de la formation. Agribio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à trois jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour tout porteur de PSH, nous contacter.**